

## Présence postale L'heure de la riposte a sonné

La signature le 11 janvier 2017 du contrat de présence postale territoriale, entre l'Etat, l'AMF et La Poste, pour les années 2017-2019 marque un vrai recul pour la pérennité du premier service public de proximité du pays. Nul ne peut ignorer l'offensive que mène la direction de La Poste depuis quelques mois pour fermer des bureaux de plein exercice. Les zones rurales et quartiers populaires ne sont plus les seuls à souffrir des «transformations» qui voient des supérettes et autres agences postales communales offrir à peine 5% des prestations qu'un vrai bureau de poste propose.

Les grandes villes ont été impactées elles aussi avec des fermetures arbitraires, sans consultation des élu-es (dont l'organisation principale a signé le contrat). Des bureaux dont la fréquentation est indiscutable comme la Gare du Nord ou la gare d'Austerlitz à Paris mais aussi à Rennes, Bordeaux, Tours ou au Mans dont le maire a retiré sa signature de la convention qu'il avait signée avec la direction régionale de La Poste. Il est vrai qu'on doit se sentir floué quand l'activité d'un bureau en pleine ville est transférée dans une supérette...

Le contrat de présence postale est devenu un instrument du désengagement du service public de La Poste, bien au contraire, nous pensons qu'il doit le renforcer et le pérenniser. Se baser sur les attentes de tous les utilisateurs, particuliers, administrations et entreprises, renforcer la relation humaine à l'heure où l'Etat ne pense qu'à la dématérialiser, conforter l'accessibilité bancaire, particulièrement en cette période de crise économique et sociale.

Chaque semaine, des dizaines de bureaux sont fermés ou menacés de fermeture, la presse, notamment quotidienne régionale est particulièrement fournie sur le sujet avec des reportages des quatre coins du territoire sur les ripostes qu'organisent les usagers, syndicats et collectifs.

La mobilisation pour la présence postale se concrétise, avec la Convergence pour les Services Publics qui a abordé le sujet lors de son AG à Tours ce week-end, mais aussi dans la rue face aux bureaux qui sont menacés. D'ores et déjà des pétitions circulent pour la défense des bureaux de poste à l'image de celle ci :

<https://www.change.org/p/la-poste-la-poste-service-public-pour-toutes-et-tous-partout>

### **Le mardi 18 janvier au matin au métro Invalides à partir de 9h30**

**Nous organisons un petit déjeuner face à l'Assemblée Nationale ou le Président de La Poste sera en pleine opération séduction des député-es pour faire passer la pilule de la désertification postale. Un point presse y sera tenu sur l'actualité postale, service public et accord social.**

La population a déjà montré son fort attachement au service public postal, notamment en se mobilisant massivement pour une votation citoyenne lorsqu'il fut question d'ouvrir son capital à des fonds privés en 2009. 2017 doit être une nouvelle étape dans la riposte et surtout la reconquête d'un service postal moderne, omniprésent et surtout dédié à la satisfaction des besoins de ses millions d'usagers.

Paris le 16 janvier 2017

# Evolution de la présence postale 1994 - 2017

Sources La Poste, Cour des Comptes

Année	Bureaux de poste	Agences postales (postier)	Agences postales communales	Relais poste	Total points de contact	Dont partenariats
1994	13 852	3 067			16 919	3 067
2003	14 104	1 696	1 050	52	16 902	2 798
2016	8 878	0	5 850	2 288	17 016	8 138

## Les points de contact :

- Les bureaux de poste, y compris les bureaux facteur-guichetier et les bureaux de poste accueillant des services mutualisés d'autres opérateurs de services, publics ou privés, exerçant des missions d'intérêt général. Plus de 400 opérations sont possibles.
- les agences postales communales ( APC ), et intercommunales ( API ), hébergées en mairie contre une somme de 900€ / mois, une vingtaine d'opérations possibles.
- les relais poste (RP) et les relais poste urbains (RPU), en contrat avec avec les commerçants, les buralistes ou bien les acteurs de l'économie sociale et solidaire (Relais ESS), une vingtaine d'opérations possibles.
- toutes autres formes de mutualisation, visant à la mise en commun de moyens (personnels, locaux, services) entre La Poste et des partenaires publics ou privés, cela aboutit à créer des «points de contact» du type «relais poste urbain», une supérette où il sera possible de déposer ou retirer un colis mais aucune opération financière.
- En 1994, il y avait **16919** bureaux de poste dont **3067** agences en mairie servies par des postiers, offrant toutes les prestations d'un bureau de poste de plein exercice.

## Le fonds de péréquation

Conformément à la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005, le fonds de péréquation est constitué dans un compte spécifique de La Poste qui est chargée d'en assurer la gestion comptable et financière. Les ressources de ce fonds sont issues de l'allègement de fiscalité locale dont bénéficie La Poste en contrepartie de sa mission d'aménagement du territoire. Il sera de 174 millions d'€ par an de 2017 à 2019. En 2015 plus de 40% de cette niche fiscale ont été dévolus au paiement des commerçants et mairies qui ont remplacé des bureaux de poste de plein exercice. Le contribuable paie donc pour la fermeture de son bureau de poste.

## Les derniers chiffres de la présence postale

Fin septembre 2016, La Poste comptait 17 116 points de contact, dont 8 978 bureaux de poste gérés en propre et 8 138 points de contact gérés par le biais de partenariats, soit 5 850 agences postales communales ou intercommunales (APC/API) et 2 288 relais-poste commerçants (RPC)<sup>23</sup>. La Poste ne propose d'ouverture le samedi que dans 4 005 points de contact (23 % du réseau). 6397 communes ne disposent que d'un seul bureau de poste.

De 2009 à 2016, 1494 bureaux de poste ont été fermés et remplacés par des APC ou RPC.